

toutes nos ressources, nationales, provinciales et locales, doivent être mises en œuvre pour corriger la cause des problèmes. Il faut alors mettre en œuvre ces ressources afin de remédier à la situation en question.

Ces trois vastes gammes ascendantes, fondées sur le degré de concentration de la pollution au sein d'une communauté, seront définies pour chaque polluant et chaque amalgame de divers polluants. Elles correspondront aux concentrations moyennes de ces matières polluantes dans l'atmosphère. Elles tiendront compte aussi de considérations à long et à court terme. La gamme la plus basse, soit la gamme souhaitable, correspond à la concentration normale de base, ou au niveau de détectabilité d'une matière polluante. La gamme supérieure ou tolérable correspond au maximum tolérable de matières polluantes sélectionnées et, dès que ce maximum est enregistré quelque part à un moment donné, il représenterait pour les Canadiens une charge inacceptable et intolérable.

Notre objectif national à long terme est d'obtenir que dans toutes les parties du Canada l'air ambiant corresponde au niveau de pollution désirable ou le plus bas. Il nous faudra beaucoup d'années pour atteindre ce résultat. Aussi s'agit-il d'un objectif à long terme pour beaucoup de régions du Canada. Il constitue une base saine pour une politique visant à prévenir la dégradation dans les régions non polluées du Canada. Il s'agit manifestement d'un objectif à long terme pour nos régions à l'infrastructure plus complexe, et qui sont plus industrialisées.

L'utilisation de ces trois gammes ascendantes, fondées sur le degré de concentration, la gamme souhaitable, la gamme acceptable et la gamme tolérable, correspond à la nécessité d'établir des priorités pour surmonter le problème de la pollution atmosphérique. Les régions qui révèlent la plus grande concentration sont les premières à nous préoccuper. Les régions qui, du point de vue de la pollution, se détériorent constamment doivent aussi faire l'objet d'une haute priorité. Bien sûr, nous allons publier des renseignements quotidiens ou mensuels afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir.

Nos programmes de surveillance seront aussi fondés sur ces niveaux. L'étendue et le degré de notre surveillance vont s'accroître au même rythme que les niveaux de pollution, soit à partir du niveau souhaitable jusqu'aux deux autres. Au niveau le plus élevé, ou niveau tolérable, la surveillance sera conçue non seulement pour identifier les tendances, mais aussi pour localiser les principales sources de pollution.

Les normes de contrôle et les méthodes d'application posent d'autres problèmes. Il va falloir élaborer les stratégies nécessaires pour chaque étape de production; c'est-à-dire, pour l'étape d'extraction, l'étape de la transformation et l'étape de la disposition des déchets pour chaque industrie. Le contrôle des étapes d'extraction et de transformation dans l'industrie est ordinairement plus efficace, car il est plus facile à appliquer et, de plus, remonte à l'origine de la matière polluante. On envisage encore, outre l'établissement de normes de contrôle officielles, c'est-à-dire de normes applicables à l'orifice des cheminées ou à la sortie des tuyères des réacteurs, que les trois niveaux de gouvernement essaieront de convaincre l'industrie de se mettre à utiliser dans la pratique la meilleure méthode technologique existante. Cela va s'appliquer tout particulièrement aux nouvelles installations,

[L'hon. M. Davis.]

aux nouvelles usines et aux nouvelles machines ou à l'équipement utilisés par l'industrie et le gouvernement.

J'ai parlé jusqu'ici comme si les principaux pollueurs étaient les industries et les institutions de l'État. Les Canadiens sont eux aussi grandement responsables. Prenons les automobiles, par exemple. Nous devons appliquer des règlements sur les moteurs et le carburant qu'ils utilisent. Il nous faudra, pour ainsi dire, nous débarrasser du plomb. Nous devons changer les différentes catégories de carburant que les Canadiens utilisent à titre individuel. On y parviendra en contrôlant la qualité de ce carburant à sa source. Il faudra débarrasser nos essences du plomb qu'elles contiennent et nous y parviendrons en appliquant les nouveaux articles du bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique, qui porte essentiellement sur les différentes sortes de carburants.

Il nous est possible de décréter au palier fédéral les sortes de carburants qui se fabriquent au Canada et les sortes de carburants employés. Nous pouvons réglementer à l'usine la transformation du carburant et la fabrication des moteurs à combustion. Nous pouvons aussi exiger que les carburants et les moteurs importés soient conformes à nos nouvelles normes canadiennes. Donc, nous pouvons attaquer ce grand problème de la pollution de l'air sur deux fronts relativement restreints, celui de la fabrication et celui de l'importation.

Le bill à l'étude aujourd'hui va nous fournir une autre arme qui s'ajoutera à notre arsenal de lois canadiennes concernant toutes les sortes de pollution de l'air, de l'eau et du sol. Nous avons déjà la loi sur les ressources en eau du Canada, adoptée à la dernière session du Parlement. Nous avons modifié la loi fédérale sur les pêcheries et prévu des sanctions plus rigoureuses à la loi sur la marine marchande du Canada. Notre offensive a surtout porté, cependant, sur la qualité des eaux. Nous nous intéressons maintenant à l'air, persuadés que la pollution atmosphérique menace tout aussi sérieusement notre environnement. Bien qu'elle ne soit pas aussi évidente que la pollution de l'eau, elle peut être bien plus insidieuse sous plusieurs rapports. Il se peut même qu'elle constitue un plus grave danger pour la santé humaine que la pollution de l'eau. Il se peut aussi qu'elle soit plus envahissante et plus généralisée que beaucoup d'entre nous ne le croient.

• (12.10 p.m.)

Permettez-moi de vous donner un exemple. Je m'en tiendrai à la pollution par le pétrole. On me dit que le volume de pétrole déversé ou perdu dans les mers et les océans du monde atteint deux millions de tonnes par an. Cinquante millions de tonnes s'évaporent ou se répandent d'autre façon dans l'atmosphère chaque année. Autrement dit, il se répand 25 fois plus de pétrole dans l'air que dans l'eau salée. Une grande partie du pétrole qui monte redescend aussi, dans les océans pour une bonne part. Selon nos experts, au moins dix millions de tonnes retombent dans les mers qui nous entourent. En d'autres termes, le pétrole transporté par l'air pollue nos océans cinq fois plus que ne le font les nappes provenant de pétroliers avariés, etc. Ce chiffre est très approximatif, mais il indique la gravité de la pollution de l'air. Il indique aussi que cette dernière est une des causes principales de la détérioration de notre environnement, non seulement dans nos villes, mais aussi aux extrémités du monde.